

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 9 novembre 2009****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT**Membres présents** : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLESEGER - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - Mme BIOT - Mme MARTIN - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - M. OUAZANA**Membres excusés** : Mme DURNERIN (pouvoir M. LOUIS) - M. MEKHANTAR (pouvoir M. MAGLICA) - Mme KOENDERS (pouvoir M. MARTIN) - Mme BLETTERY (pouvoir M. GRANDGUILLAUME) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - Mme GAUTHIE (pouvoir Mme CHATILLON) - M. HELIE (pouvoir Mme VANDRIESSE)**Membres absents** : M. MARTIN - Mme VANDRIESSE**OBJET****DE LA DELIBERATION****Coalition européenne des villes contre le racisme et la discrimination - Adhésion de la Ville**

Mme BIOT, au nom de la commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, expose :

Mesdames, Messieurs,

Les villes sont devenues les principaux foyers de brassage ethnique et culturel et accueillent un nombre de plus en plus grand d'hommes et de femmes de toutes origines, à la recherche de liberté, de travail, de savoirs et d'échanges. Elles sont les lieux où cette confrontation quotidienne des différences suscite des compétitions, des conflits d'intérêts et des peurs qui encouragent le développement d'idéologies et de pratiques de discriminations.

Lancée par l'UNESCO en mars 2004, la coalition européenne des villes contre le racisme et la discrimination regroupe soixante et onze villes. Elle a pour objectif l'échange d'expériences visant à améliorer les politiques de lutte contre le racisme, la discrimination, la xénophobie.

Elle a développé un plan d'action en dix points mobilisant les compétences des villes dans les domaines de l'éducation, du logement, de l'emploi et des activités culturelles et sportives.

Les propositions du plan d'action sont les suivantes.

1. Pour un renforcement de la vigilance contre le racisme : mise en place d'un système de suivi et de veille au niveau de la municipalité.
2. Évaluer le racisme et la discrimination et observer les politiques municipales : initier ou développer la collecte de données sur le racisme et la discrimination, établir des objectifs réalisables et mettre en place des indicateurs communs afin d'évaluer l'impact des politiques publiques.
3. Pour un meilleur soutien aux victimes du racisme et de la discrimination : contribuer à renforcer leurs capacités de défense.

4. Pour une meilleure information et participation des habitants : assurer, par le biais d'une approche participative, une meilleure information des habitants de la ville sur leurs droits et leurs devoirs, sur les moyens de protection et les recours légaux et sur les risques encourus pour un acte ou un comportement raciste.

5. La ville comme promoteur actif des pratiques équitables : faciliter les pratiques équitables en emploi et promouvoir la diversité dans le marché du travail en exerçant le pouvoir discrétionnaire des autorités municipales.

6. La ville comme promoteur du programme d'équité en matière d'emploi et de service : la ville s'engage à assurer l'égalité des chances en tant qu'employeur et à fournir un service équitable. Elle s'engage à assurer le suivi, la formation et le développement nécessaires pour atteindre cet objectif.

7. Pour l'accès équitable au logement : renforcer, par une politique volontariste, la lutte contre les discriminations dans l'accès au logement.

8. Œuvrer contre le racisme et la discrimination par le biais de l'éducation : promouvoir l'enseignement de la tolérance, de la compréhension mutuelle et du dialogue interculturel.

9. Promouvoir la diversité culturelle : assurer une représentation et une promotion équitable de la diversité des expressions et des patrimoines culturels dans la mémoire collective et dans l'espace public municipal et promouvoir l'interculturalité dans la vie municipale.

10. Traiter les crimes de haine et gérer les conflits : soutenir ou établir les mécanismes pour parvenir à cet objectif.

Les villes adhérentes ont la possibilité d'étendre et de développer ces actions en conformité avec leur propre politique municipale.

En devenant membres de la coalition, les Villes s'engagent à mobiliser tous leurs pouvoirs politiques dans la lutte contre le racisme et la discrimination par l'exécution des dix engagements. Chaque ville signataire est responsable de l'établissement, de la coordination et/ou de l'exécution des politiques municipales contre le racisme et la discrimination, notamment sur la base de procédures de consultation avec ceux qui sont affectés par le racisme et la discrimination et d'une coopération étroite avec les acteurs de la société civile (ONG, université, associations, etc.)

La Ville de Dijon, en ce qui la concerne, fait déjà partie de l'Association des Communes, Départements et Régions pour la Paix (ACDRP) et mène des actions multiples, dont la mise en place d'une commission extra-municipale de lutte contre les discriminations. Ces engagements pourraient être reconnus, valorisés et soutenus par l'UNESCO, dans le cadre de la coalition.

Il apparaît donc important que la Ville s'inscrive dans ce réseau pour impulser la prise en compte et le traitement des phénomènes de racisme et de discrimination.

Si vous suivez l'avis favorable de votre commission de la culture, de l'animation et de l'attractivité, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir décider l'adhésion de la Ville à la coalition européenne des villes contre le racisme et la discrimination.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

PUBLIÉ LE 24/11/09

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :
24 NOV. 2009



Alain MILLOT